

Livret d'information  
programme  
et  
certification EPS  
voie professionnelle

# Sommaire

- Quelques rappels: Programmes EPS voie professionnelle
- Analyse comparative de la certification: 1995 et 2005.
  - Le CCF.
  - L'examen ponctuel.
  - Les épreuves: APSA et compétences visées.
- Simulation ensembles d'épreuves CAP-BEP.
- Référentiels d'épreuves
- Construire un outils d'évaluation.
- Le contrôle adapté

# Certification examens EPS de la voie professionnelle

**2 textes**

- **Arrêté du 11 juillet 2005** relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours e formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.
- **Note de service du 04 novembre 2005** relative à l'évaluation de l'EPS aux examens du BAC PRO, du BMA, du CAP et du BEP.

Quelques rappels:

# Programmes EPS voie professionnelle

## **Les élèves:**

- Les rapports aux activités physiques et au corps différents entre filles et garçons.
- Décalage entre la culture des élèves et les exigences de la formation.
- Déséquilibre des genres en fonction des sections.
- Progresser pour prendre ou reprendre confiance en soi.
- Existence de périodes de formation en entreprises.

## **L'équipe des enseignants d'EPS**

- Apprentissage de la vie de groupe.
- Activités ayant du SENS.
- Activités d'entretien et APPN ou APSA peu pratiquées dès que possible.
- Temps d'apprentissages LONGS, avec un approfondissement possible d'une activité.
- Grande autonomie laissée quant au choix des APSA enseignées.
- Favoriser dès que possible la réussite immédiate, les progrès.

## **L'équipe des enseignants d'EPS: (suite)**

- Voies d'accès différenciées aux compétences du programme.
  
- Développer méthodes et attitudes favorisant les apprentissages.
  
- Nombre d'heures d'enseignement suffisant pour permettre au maximum d'élèves d'atteindre le niveau de compétence **EXIGIBLE**.

## **L'évaluation de fin de formation:**

- Elle permet l'appréciation du degré d'acquisition des compétences attendues au regard du référentiel → **OUI**
  
- Les épreuves, les éléments à évaluer sont élaborés par l'équipe pédagogique → **NON**
  
- Les barèmes sont élaborés par l'équipe pédagogique → **OUI et NON (selon les activités)**
  
- Les outils de notation sont élaborés par l'équipe pédagogique → **OUI**



## **Les APSA enseignées:**

- Socle commun et ensemble libre: Au moins 2, si possible 3 APSA issues des 2 ensembles .
  - Activités d'entretien.
  - Apprentissages techniques.
  - Chaque APSA répond à une expérience dominante.
- 
- Apprendre à s'échauffer.

## ☐ **Les APSA enseignées: (suite)**

- Il y a la pratique et l'accompagnement à la pratique (connaître les points faibles, s'entraîner, récupérer..)
- En natation et en sauvetage, 1er niveau en fin de formation.

## □ **Les compétences:**

### – **9 types de compétences:**

- **5 CC**
- **4 CM**



### – **2 dimensions:**



« **Dimension culturelle** »

« **Dimension méthodologique** »

## ☐ **Les compétences de la dimension culturelle:**

- ☐ **CC 1** → Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée.
- ☐ **CC 2** → Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux.
- ☐ **CC 3** → Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique.
- ☐ **CC 4** → Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.
- ☐ **CC 5** → Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi.

## ☐ **Les compétences de la dimension méthodologique:**

- ☐ **CM 1** → S'engager avec lucidité.
- ☐ **CM 2** → Concevoir des projets d'acquisition ou d'entraînement.
- ☐ **CM 3** → Apprécier les effets de l'activité physique.
- ☐ **CM 4** → Se confronter aux règles de vie collective.

## □ **Rappel:**

- Chaque APSA est finalisée par l'un de ces types de compétences, mais ils peuvent aussi se combiner.
  
- Selon la spécificité des groupes - classes, certaines compétences méthodologiques peuvent être prioritaires à tel ou tel moment de la formation.

## ☐ **La programmation:**

- ☐ Au moins 2 APSA, si possible 3 par année, issues des 2 ensembles, sont programmées pendant la période de formation.
  
- ☐ 9 compétences à construire sur le cursus de formation.

## ❑ **L'évaluation durant la formation:**

- ❑ Elle permet l'appréciation du degré d'acquisition des compétences attendues au regard du référentiel.
- ❑ Les épreuves, les éléments à évaluer et les barèmes sont élaborés par l'équipe pédagogique.
- ❑ Garantir une équité entre les filles et les garçons pour annuler tout écart de notation .



## **☐ Les niveaux d'exigibilité:**

**☐ CAP → Niveau 1 exigible**

**☐ BEP → Niveau 1 exigible**

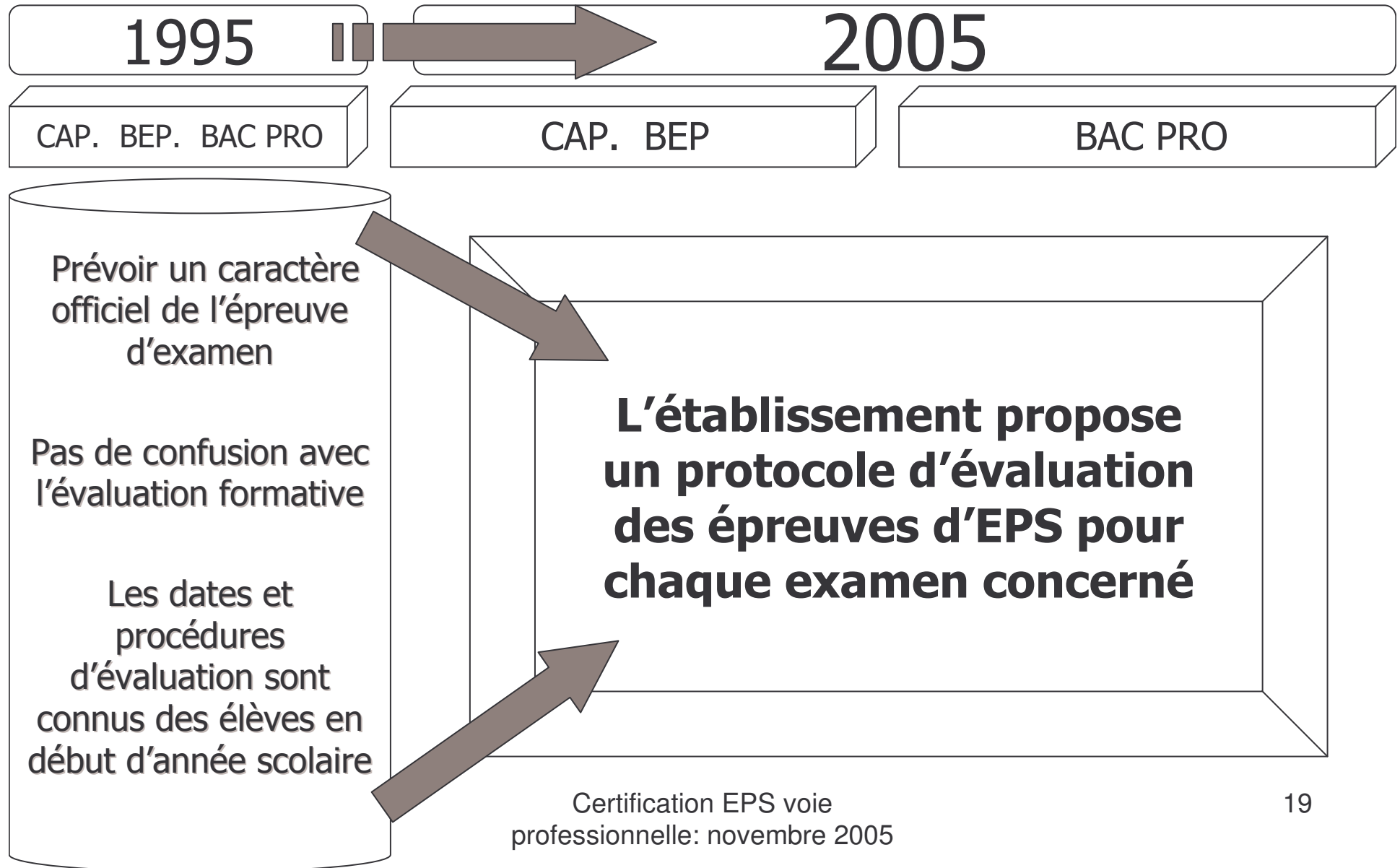
**☐ BAC PRO → Niveau 2 exigible**

# L'évaluation de l' EPS aux examens de la voie professionnelle

## Analyse comparative

De 1995 à 2005

# Les modalités d'évaluation



# Les types de contrôle

1995



2005

CAP. BEP. BAC PRO

CAP. BEP

BAC PRO

Le contrôle en cours de formation.

**Le contrôle en cours de formation** qui vient ponctuer au cours de l'année d'examen chaque période de formation. ( les dates des contrôles sont précisées en début d'année)

L'examen ponctuel terminal

**L'examen terminal**, avec des épreuves à réaliser sur 1 journée, à une date fixée par le recteur, sous la responsabilité d'un enseignant.

L'examen ponctuel terminal adapté.

**Le contrôle adapté**, pour les candidats handicapés ou inaptes partiels:

Certification EPS voie professionnelle: novembre 2005

→ soit en CCF

→ soit en examen terminal

# RAPPEL: Définition du CCF

L'évaluation ponctue  
l'enseignement à des moments  
prévus de l'année scolaire:  
Le CCF est différent d'un  
**CONTRÔLE CONTINU**

# Le CCF: qui est concerné ?

- Les candidats:
  - Au baccalauréat professionnel → BAC PRO
  - Au brevet des métiers d'art → BMA
  - Au certificat d'aptitude professionnelle → CAP
  - Au brevet d'études professionnelles → BEP

# **Le CCF: pour quels établissements ?**

- Les établissements d'enseignement publics
- Les établissements d'enseignement privés sous contrat
- Les centres de formation d'apprentis habilités
- Les sections d'apprentissage habilitées

# L'examen ponctuel terminal: qui est concerné ?

- Les candidats scolarisés:
  - Non évalués en CCF.
  - Dans des établissements d'enseignement privés hors contrat.
  - Au centre national d'enseignement à distance:CNED
  - Dans les CFA non habilités pour le CCF.
  - Relevant de handicap.
  - Présentant une inaptitude partielle, dont les conditions de scolarisation n'ont pu permettre la mise en œuvre du CCF.



# L'examen ponctuel terminal: qui est concerné ? (suite)

- Les candidats sportifs de haut niveau:
  - Être inscrit sur la liste nationale ministérielle
- Les candidats sportifs espoirs:
- Les candidats sportifs partenaires d'entraînement:
  - Être inscrit sur les listes arrêtées par les préfets

# **LES EPREUVES**

**LA LISTE NATIONALE D'EPREUVES ET DES ACTIVITES  
CORRESPONDANTES EST PUBLIEE  
PAR VOIE DE NOTE DE SERVICE**

**LA LISTE ACADEMIQUE D'EPREUVES ET DES ACTIVITES  
CORRESPONDANTES EST PUBLIEE  
PAR VOIE D'UN ARRETE DU RECTEUR**

# Choix des activités par les élèves

1995

CAP. BEP. BAC PRO

L'ensemble des procédures d'évaluation sont connues des élèves en début d'année scolaire.



2005

CAP. BEP

BAC PRO

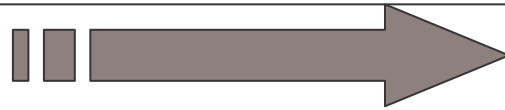
Le candidat choisit dans la mesure du possible l'un des ensembles de 3 épreuves( bac pro, BMA) et 2 épreuves (CAP-BEP)

# Choix des activités pour la certification

1995

CAP. BEP. BAC PRO

3 APS  
de  
nature  
différente.



2005

**CAP. BEP**

2 épreuves  
d'activités  
parmi celles  
enseignées et  
évaluées  
au cours de  
l'année terminale.

**BAC PRO**

Ensemble de  
3 épreuves  
d'activités  
  
enseignées et  
évaluées  
au cours de l'année  
terminale.

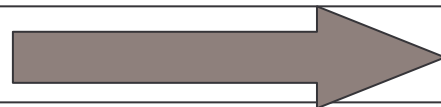
# Les impératifs des épreuves

1995

CAP. BEP. BAC PRO

3 APS  
de  
nature  
différente.

Pas de liste.



2005

**CAP. BEP**

**Sanctionnent 2  
compétences**

**La 1<sup>ère</sup> épreuve issue de  
la « liste nationale  
d'épreuves ».**

**La 2<sup>ème</sup> épreuve peut  
être choisie dans la  
« liste académique des  
épreuves ».**

Certification EPS voie  
professionnelle: novembre 2005

**BAC PRO**

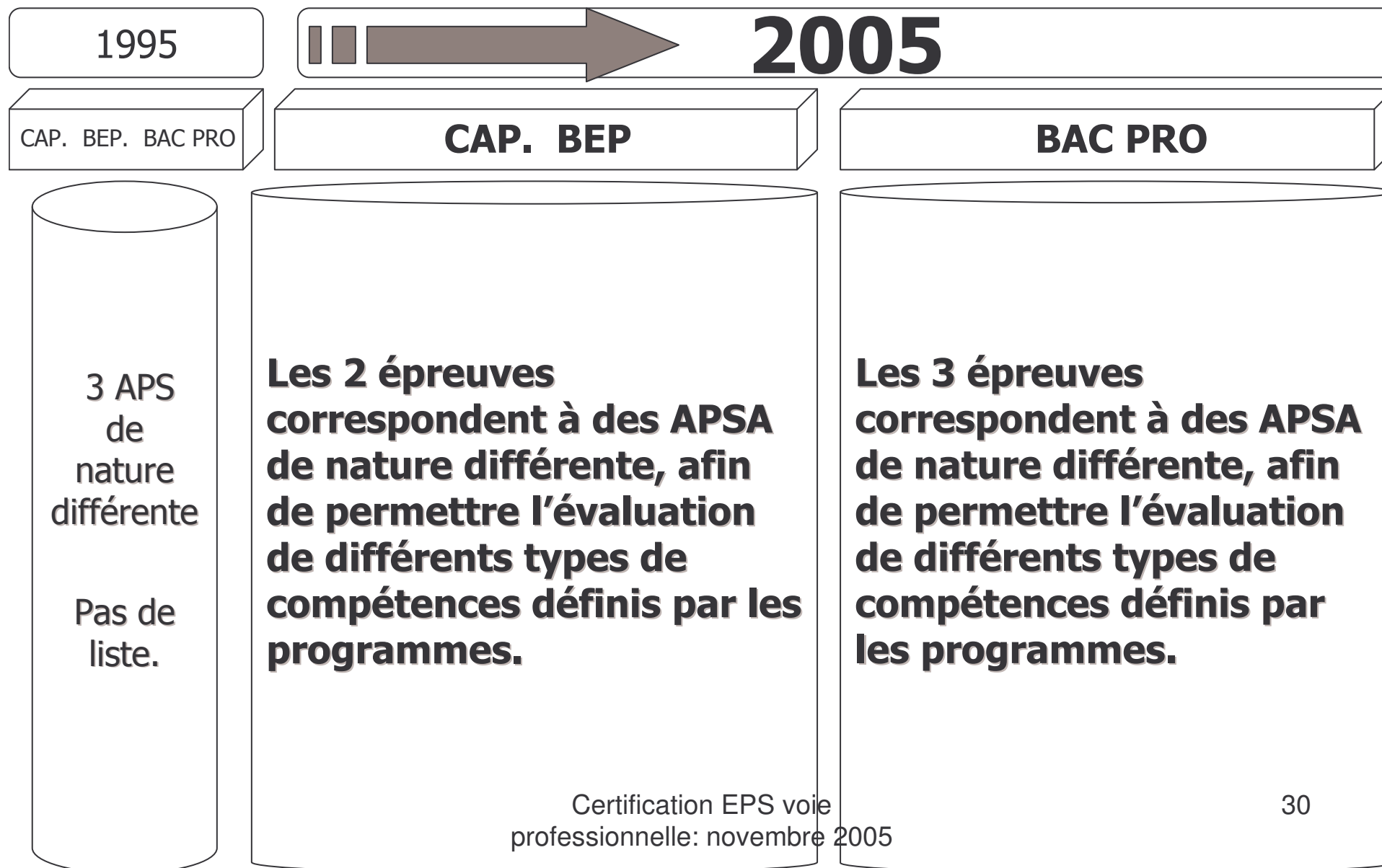
**Sanctionnent différents  
types de compétences**

**2 épreuves au moins sont  
issues de « la liste  
nationale d'épreuves ».**

**La 3<sup>ème</sup> épreuve peut être  
issue d'une « la liste  
académique » (1 max).**

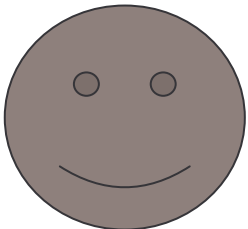
29

# Les impératifs des épreuves



**Définition :**  
**« activités de natures différentes »**

« Les épreuves correspondent à des APSA de nature différente, permettant l'évaluation de **différents types de compétences** définis par les programmes. »



# Les listes nationales d'épreuves ( 26)

CAP BEP et BAC PRO

## Les 5 compétences relatives à la dimension culturelle

**CC 1**  
**Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée**

**CC 2**  
**Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux.**

**CC 3**  
**Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique.**

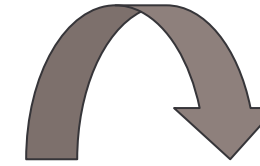
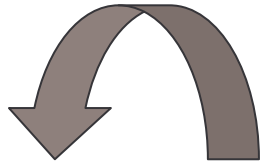
**CC 4**  
**Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif.**

Certification EPS voie professionnelle. novembre 2005

**CC 5**  
**Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi.**



**CC 1**  
**Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée**

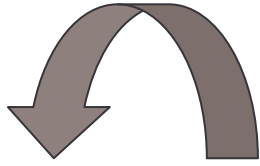


**7 Activités athlétiques**

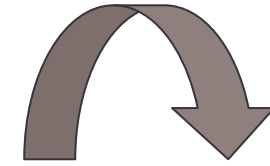
**1 Activité aquatique**

**Course de haies**  
**Course de demi-fond**  
**Relais-vitesse**  
**Disque**  
**Javelot**  
**Saut en hauteur**  
**Pentabond**

**Natation**



**CC 2**  
**Adapter ses déplacements à  
des environnements multiples,  
variés, nouveaux.**



**3 activités physiques de pleine nature**

**Course d'orientation**

**Escalade**

**Sauvetage**

Certification EPS voie  
professionnelle: novembre 2005

**CC 3**  
**Réaliser des actions à visée  
artistique ou esthétique.**

**2 activités gymniques**

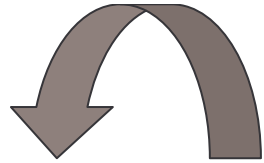
**2 activités physiques artistiques**

**Acrosport**

**Gymnastique aux agrès**

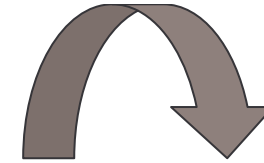
**Arts du cirque**

**Chorégraphie collective**



5 activités de coopération et d'opposition: sports collectifs

**CC 4**  
**Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif.**



2 activités d'opposition duelle: sports de raquette

2 activités physiques de sports de combat

**Basket-ball**

**Handball**

**Football**

**Rugby**

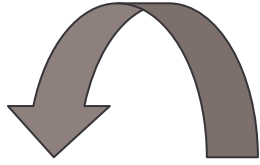
**Volley-ball**

**Judo**

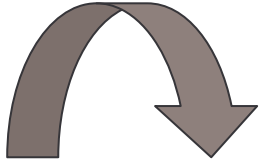
**Savate  
boxe  
française**

**Badminton  
simple**

**Tennis de  
table  
simple**



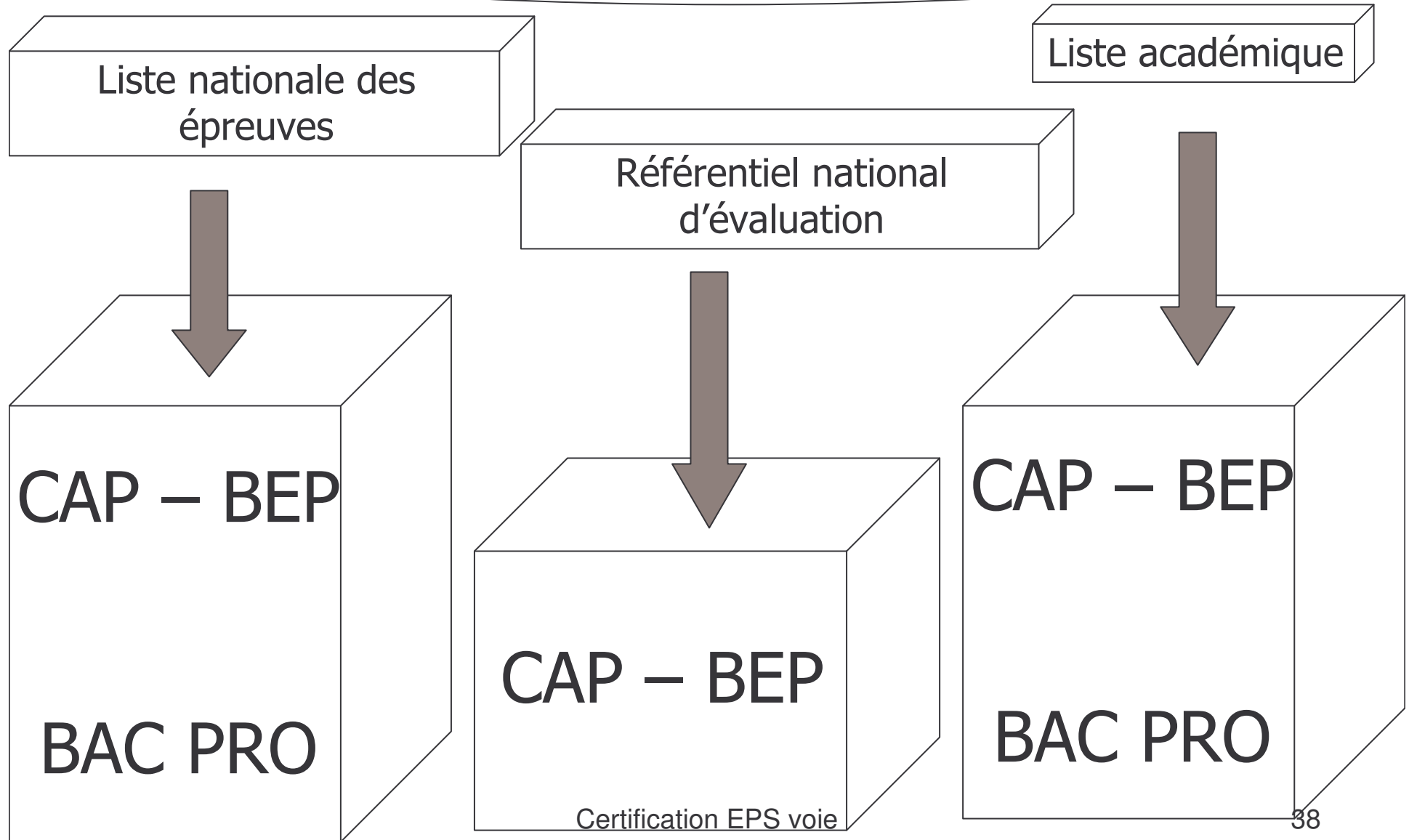
**CC 5**  
**Orienter et développer les effets de  
l'activité physique en vue de  
l'entretien de soi.**



**Préparation physique et entretien**



# Les 3 listes d'APSA



Les compétences relatives à la dimension culturelle	Les "groupements"	Liste nationale des Epreuves (nommées par activités)	Le référentiel national d'évaluation d'EPS au CAP et au BEP	Liste académique
<b>CC 1:</b> Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Activités athlétiques	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Saut en hauteur 7. Pentabond	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Lancer du Javelot 6. Saut en hauteur 7. Saut en pentabond	1. Lancer de poids
	Activité aquatique	8. Natation	8. Natation	
<b>CC 2:</b> Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	Activités physiques de pleine nature	9. Course d'orientation 10. Escalade 11. Sauvetage	9. Course d'orientation 10. Escalade 11. Sauvetage	
<b>CC 3:</b> Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	Activités gymniques	12. <i>Acrosport</i> 13. <i>Gymnastique aux agrès</i>	12. <i>Acrosport</i> 13. <i>Gymnastique aux agrès</i>	
	Activités physiques artistiques	14. <i>Arts du cirque</i> 15. <i>Chorégraphie collective</i>	14. <i>Arts du cirque</i> 15. <i>Chorégraphie collective</i>	
<b>CC 4:</b> Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Activités de coopération et d'opposition: sports collectifs	16. <i>Basket-ball</i> 17. <i>Handball</i> 18. <i>Football</i> 19. <i>Rugby</i> 20. <i>Volley-ball</i>	16. <i>Basket-ball</i> 17. <i>Handball</i> 18. <i>Football</i> 19. <i>Rugby</i> 20. <i>Volley-ball</i>	2. <i>Ultimate</i>
	Activités physiques de sport de combat	21. Judo 22. Savate boxe française	21. Judo 22. Savate boxe française	
	Activités d'opposition duelle : sports de raquette	23. Badminton simple 24. Tennis de table simple	23. Badminton simple 24. Tennis de table simple	3. Tennis
<b>CC 5:</b> Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	Préparation physique et entretien	25. Musculation 26. Course de durée	25. Musculation 26. Course de fond	4. Aérobiec

# Simulations ensemble d'épreuves

## BEP-CAP

### session 2006



# Ensemble d'épreuves: Exemple N°1

- **Acrosport + Course de relais + Volley-ball**
  - ➔ 3 épreuves et au moins 2 CC ( ici 3 CC)
    - Acrosport = CC 3
    - Course de relais = CC 1
    - Volley-ball = CC 4
- Pour chaque élève, le professeur pourra retenir les 2 meilleures notes dans 3 combinaisons possibles.
- Possibilité N°1 ➔ Acrosport + Course de relais
- Possibilité N°2 ➔ Course de relais + Volley-ball
- Possibilité N°3 ➔ Acrosport + Volley-ball

# Ensemble d'épreuves: Exemple N°2

- **Musculation + Handball + Football**
  - 3 épreuves et au moins 2 CC ( ici 2 CC)
    - Musculation = CC 5
    - Handball = CC 4
    - Football = CC 4
- Pour chaque élève, le professeur pourra retenir les 2 meilleures notes dans 2 combinaisons possibles.
- Possibilité N°1 → Musculation + Handball
- Possibilité N°2 → Musculation + Football

**ATTENTION INTERDIT: Handball + Football**

# Ensemble d'épreuves: Exemple N°3

- **Natation + Handball + Judo**
  - ➔ 3 épreuves et au moins 2 CC ( ici 2 CC)
    - Natation = CC 1
    - Handball = CC 4
    - Judo = CC 4
- Pour chaque élève, le professeur pourra retenir les 2 meilleures notes dans 2 combinaisons possibles.
- Possibilité N°1 ➔ Natation + Handball
- Possibilité N°2 ➔ Natation + Judo

**ATTENTION INTERDIT: Handball + Judo**

# Ensemble d'épreuves: Exemple N°4

- **Chorégraphie + Volley-ball + Badminton**
  - ➔ 3 épreuves et au moins 2 CC ( ici 2 CC)
    - Chorégraphie = CC 3
    - Volley-ball = CC 4
    - Badminton = CC 4
- Pour chaque élève, le professeur pourra retenir les 2 meilleures notes dans 2 combinaisons possibles.
- Possibilité N°1 ➔ Chorégraphie + Volley-ball
- Possibilité N°2 ➔ Chorégraphie + Badminton

**ATTENTION INTERDIT: Volley-ball + Badminton**

# CONCLUSION

- Proposer des ensembles d'épreuves relevant de 3 CC différentes:
  - Augmente la diversité de l'offre de formation
    - et
  - Présente pour les élèves l'avantage d'élargir l'offre d'évaluation ( voir exemple N°1)
- RAPPEL → La programmation des 3 épreuves se fait sur l'année de terminale BEP-CAP

# Référentiels d'épreuves

- Ils contiennent des informations **pour aider** à leur lecture et à la mise en œuvre de l'épreuve.
- À partir de ces référentiels, les équipes d'établissement, **élaborent des outils** spécifiques pour conduire la notation.
- Les épreuves impliquant une pratique collective doivent permettre **une notation individuelle**.

# Référentiels d'épreuves (suite)

- **Ils mentionnent également:**
  - les modalités d'organisation des épreuves,
  - les éléments d'évaluation,
  - les niveaux et échelles de notation
  - L'efficacité représente au moins 60% de la note finale.

# 1 référentiel national pour chaque épreuve

- **Pour le BAC PRO et le BMA** le référentiel qui s'applique est le même que celui qui s'applique aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique (note de service modifiée n° 2002-131 du 12/6/2002 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive).
- **Pour les BEP et CAP** il est publié en annexe de la note de service du 4 novembre 2005.



EPREUVE:

# Fiche de référentiel

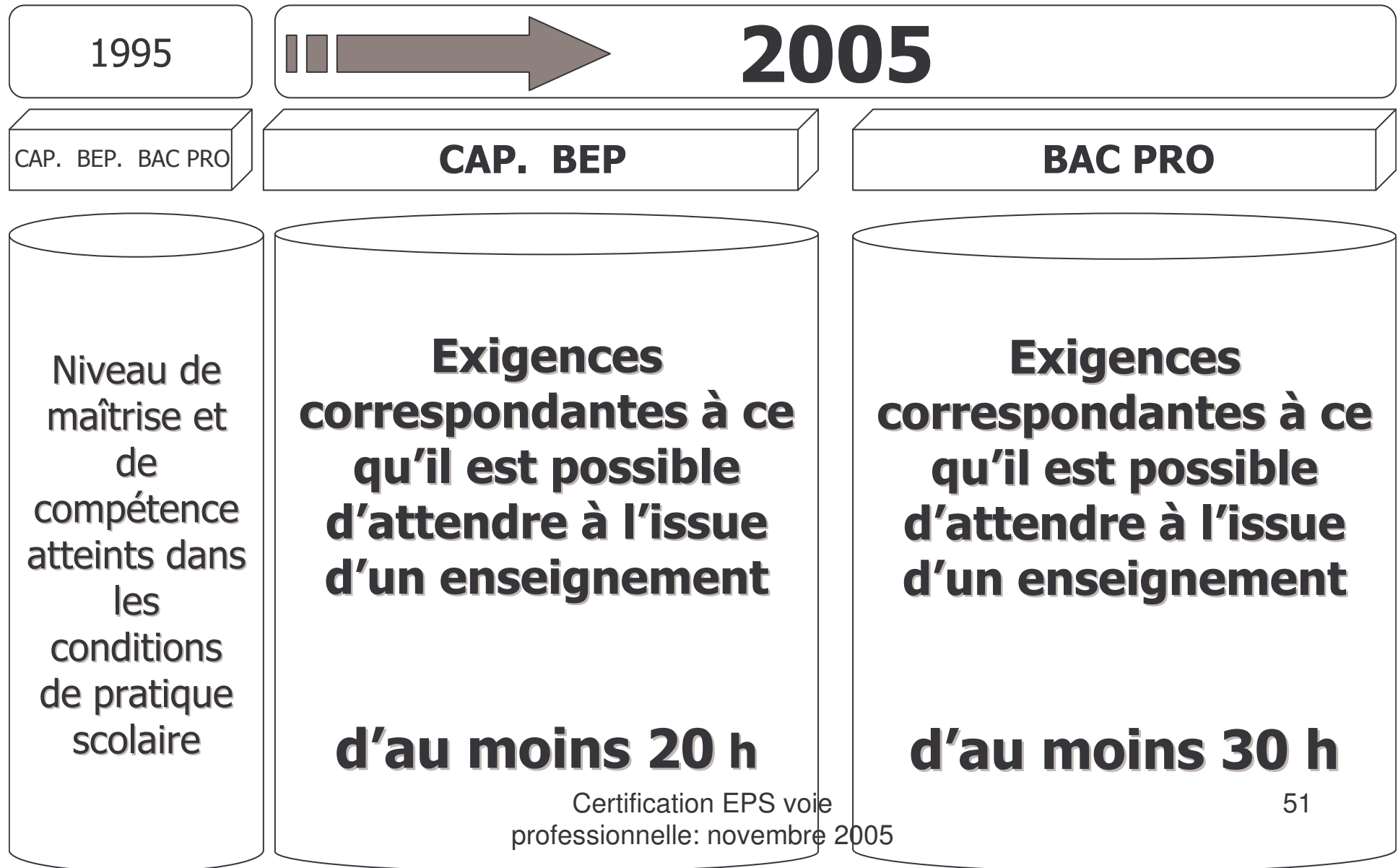
Niveau: CAP - BEP

COMPÉTENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE		
NIVEAU 1:				
NIVEAU 2:				
POINTS A AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION	DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
/20				
/20				

# 2 niveaux de compétences attendues

- **Fixés par les programmes.**
- **Le premier niveau** est considéré comme exigible à l'issue de la scolarité concernée.
- **Le deuxième niveau** correspond à un degré plus élevé de formation accessible pour les classes concernées.

# Niveaux d'exigence requis



**En résumé**

**Les référentiels d'épreuves**



**Systeme de référence pour une  
harmonisation locale et nationale de base.**

# Les référentiels d'épreuves

## **NON NEGOCIABLE:**

- ◆ **Les compétences attendues.**
- ◆ **Les principes d'élaboration de l'épreuve.**
- ◆ **Les éléments à évaluer.**
- ◆ **Les points attribués.**

# Les référentiels d'épreuves

## **NEGOCIABLE**

**au sein de l'équipe pédagogique EPS:**

- ◆ **Les outils d'observations et de recueil des données.**
- ◆ **Le passage de l'évaluation à la notation.**
- ◆ **Le calendrier des épreuves.**

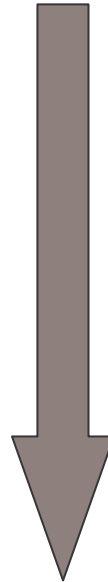
# Dernière phase

## **De l'observation à la notation**

- ◆ Construire des barèmes.
- ◆ Les expérimenter.
- ◆ Retenir des indicateurs pertinents qualitatifs ou / et quantitatifs.

# Démarche de construction d'un outil d'évaluation

Implique une



# Démarche d'évaluation méthodique et opératoire



# Evaluer avec méthode : choisir

- Identifier le critère dominant de la compétence attendue. ( ex: vitesse de jeu, utilisation de l'espace....)
- Connaître les champs d'observation ( éléments à évaluer, l'observable)
- Choisir des indicateurs:
  - Qualitatifs ou/et quantitatifs
  - Individuels ou/et collectifs

# Evaluer avec méthode : choisir

- Construire collectivement une fiche de recueil des données
- L'expérimenter, faire des constats et réguler collectivement
- Passer de l'observation à la notation

# Le contrôle adapté

- **Est destiné aux candidats présentant :**
  - Un handicap
    - ou
  - Une inaptitude partielle
- **Peut être effectué soit :**
  - En contrôle en cours de formation selon des modalités proposées par l'établissement et arrêtées par le recteur
  - En examen terminal selon des modalités arrêtées par le recteur.
- **Modalités de ce contrôle établies par :**
  - Les services de santé scolaires
  - La commission académique d'harmonisation et de proposition des notes

# En début d'année (BAC PRO, CAP-BEP, BMA)

Inaptitude partielle ou handicap physique attesté par l'autorité médicale :

**2 possibilités pour l'établissement**

**Proposer en CCF**

**2 épreuves adaptées**

après concertation au sein de  
l'établissement des professeurs  
d'EPS

et

des services de santé scolaire

**OU**

cette proposition est soumise à  
l'approbation du recteur, via la  
commission académique  
d'harmonisation

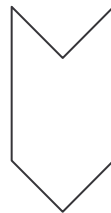
**Proposer en examen  
ponctuel terminal**

**1 épreuve adaptée**

(telle que définie par le  
recteur de l'académie)

# RAPPEL important :

- Attestation du handicap
- Attestation de l'inaptitude partielle
- Attestation de l'inaptitude totale



**Par l'autorité médicale scolaire  
pour toutes**

# En cours d'année (BAC PRO, CAP-BEP, BMA)

Inaptitude partielle ou handicap physique attesté par l'autorité médicale :

**Candidat inscrit en CCF**

**Une inaptitude partielle et momentanée peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie:**

**Dans ce cas ou en raison d'une absence dûment justifiée**

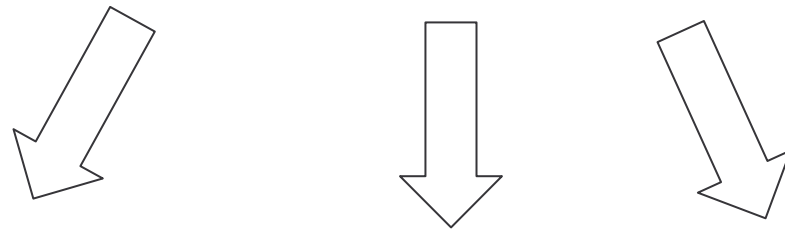
**Des épreuves de rattrapage doivent être prévues et organisées par l'établissement.**

# L'inaptitude partielle en cours d'année

- Si l'établissement est dans l'impossibilité de proposer un rattrapage

ou

- Si le handicap ou l'inaptitude partielle ne permettent pas une pratique assidue des APS



Le candidat se voit proposer l'examen ponctuel terminal sur une épreuve adaptée.

**RQ: Si le candidat est alors dans l'impossibilité physique attestée de subir cette épreuve à la date de l'examen il est dispensé d'épreuve, le coefficient étant neutralisé.**

# **La dispense de l'épreuve d'EPS à l'examen**

**Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la circulaire n° 94 -137 du 30 mars 1994**

**entraînent une dispense d'épreuve, et une neutralisation de son coefficient conformément aux dispositions du décret n°92-109 du 30 janvier 1992 relatif aux dispenses de l'épreuve d'éducation physique et sportive dans les examens du second degré.**